



## AVIS PUBLIC

**Avis public** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville tenu le 10 février 2025, les règlements suivants ont été adoptés :

**Règlement 2025-01** – relatif à l'imposition des taux de taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025

**Règlement 2025-02** – établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville de Danville pour l'année 2025

**Règlement 2025-03** – relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition est supérieure à 500 000 \$

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la Ville pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet au [www.danville.ca](http://www.danville.ca)

Donné à Danville, ce 11<sup>e</sup> jour de février 2025.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA  
Directrice générale et greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels, soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le 11 février 2025 entre 8h et 16h30, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 11 février 2025.

La directrice générale et greffière,

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA